



Paris, le 2 Mai 2022

La Société Française de Biologie de la Matrice Extracellulaire lance un appel à candidature pour quatre bourses de 500€ de participation à des congrès en lien avec la biologie des matrices extracellulaires afin de permettre à un.e jeune chercheur.se de présenter ses travaux.

Deux bourses seront attribuées à de jeunes chercheurs souhaitant présenter leurs travaux au prochain congrès Européen de la matrice extracellulaire ([MBE2022](#)) qui aura lieu à Florence du 28 au 30 Septembre 2022.

Une autre bourse sera attribuée à un.e candidat.e souhaitant participer au prochain congrès de la Société Européenne de Réparation Tissulaire ([ETRS 2022](#)) qui se déroulera à Lyon du 15 au 17 septembre 2022.

La quatrième bourse est ouverte à tout autre congrès relevant du domaine de la matrice extracellulaire.

Il est rappelé que ces bourses sont réservées aux doctorant.es et post-doctorant.es à jour de leur cotisation à la SFBMEc. Les candidat.es qui ne sont pas encore membres doivent donc joindre au dossier de candidature leur justificatif d'inscription à la société (téléchargeable sur ce [lien](#) - 20€ pour les doctorant.es et 50 € pour les post-doctorant.es). La cotisation (chèque, virement bancaire ou bon de commande) doit être envoyée, avec la fiche d'inscription, à notre Trésorier : ulrich.valcourt@ibcp.fr

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une lettre de motivation (une page)
- un CV (comprenant les noms et coordonnées du laboratoire ainsi que ceux du directeur de thèse pour les doctorant.es ou du responsable de l'équipe pour les post-doctorant.es)
- une liste des publications (en indiquant, le cas échéant, si celles-ci sont en révision ou soumises pour publication) et des communications orales ou par affiche réalisées lors de congrès.
- le résumé du travail qui sera présenté au congrès par le-a candidat.e.

Les dossiers complets doivent être envoyés par courrier électronique sous la forme d'un document unique sous format .pdf à l'adresse suivante : laurent.muller@college-de-france.fr.

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au **dimanche 15 Mai 2022**.

En cas de sélection du dossier pour une bourse, le chèque correspondant au montant de la bourse sera envoyé dès réception des justificatifs des dépenses faites (inscription au congrès, voyage et hébergement liés au congrès). Le Conseil d'Administration a pris la décision de verser les bourses *a posteriori* compte-tenu des difficultés de notre Trésorier à collecter les justificatifs des dépenses des candidats après les congrès.

Les lauréat.es s'engagent à faire figurer le logo de la SFMEc sur leur poster et/ou sur leur présentation si le résumé est sélectionné pour une communication orale par le comité d'organisation du congrès.

Florence Ruggiero, Présidente

Laurent Muller, Secrétaire Général